

Ligne Bleue

DOC

6

Exigences et besoins
Épargne fiscalement déductible



Notre bureau :

Ligne Bleue srl - Avenue du Parc 8 - 5004 Bouge (Belgique) - 0494/725753 - info@lignebleue.biz - www.lignebleue.biz. FSMA 0.832.888.322. Veuillez vous reporter au document **LB doc 1 - Fiche client ou notre site internet** pour lire toutes les mentions légales nous concernant.

Par le biais du présent document, notre bureau agit conformément à la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et aux arrêtés d'exécution y afférents.

Cette fiche est le prolongement de notre fiche client (LB doc 1). Elle a pour but d'entériner vos attentes en matière de placements fiscalement déductible des impôts. Nous vous saurons gré de la remplir lisiblement et complètement.

Avertissement important

En produits fiscaux, notre bureau :

- se limite à la diffusion des produits d'épargne-pension, épargne à long terme et PLCI
- travaille avec un seul partenaire, **Athora Life** (Belgium), dont les caractéristiques sont publiées sur notre site internet.

Notre analyse est donc **partiale** et se limite à ce partenaire, mais sans contrat d'exclusivité. Afin de pouvoir procéder à une analyse, il est important que vous communiquiez toutes les circonstances connues de vous qui ont une importance pour la précision de vos exigences, besoins, objectifs, connaissances, ainsi que de votre expérience et votre situation financière.

Néanmoins, compte tenu des montants plafonnés fiscalement et des obligations légales liées à ces produits, incluant notamment longue durée et très faible liquidité, nous ne donnons **aucun conseil** en matière d'investissement. Il appartient donc au client de vérifier si le produit qu'il souhaite choisir peut répondre à ses attentes et surtout, lui convenir au niveau fiscal et patrimonial. Nous l'invitons fortement à consulter son comptable, à établir un bilan personnel, et/ou à réaliser des simulations fiscales sur des sites dédiés (e.a. Ministère des Finances).

Toutefois, en plus des informations (pré-)contractuelles, nous communiquons au client des informations générales (ne tenant donc pas compte de sa situation personnelle) à propos des règles habituelles d'investissement afin de l'aider à appréhender les risques potentiels et contingences liées aux différents produits envisagés. En ce sens, le client se référera utilement et entre autre à notre ouvrage didactique « Le livret bleu », téléchargeable gratuitement sur notre site internet, section *Librairie*.

VOS NOM ET PRENOM :

Préliminaire

Vous avez exprimé le souhait d'épargner pour un complément à votre pension et vous souhaitez bénéficier d'un avantage fiscal. Veuillez noter que nous ne proposons pas de prestations complémentaires (incapacité, décès (par accident) ou perte de revenus). Cochez un seul choix ci-dessous :

J'ai déjà rempli un profil d'investisseur avec votre bureau et je souhaite qu'il en soit tenu compte pour établir la présente fiche. Je ne souhaite toutefois pas de conseil pour la présente souscription.

Document LB Doc 7 établi le :

Profil client : Cons. Déf. Neutre déf. Neutre Neutre off. Off. Agg.

→ **Passez en p. 8 pour une épargne-pension et/ou une épargne à long terme et en p. 9 pour une PLCI.**

Je complète la présente fiche pour une nouvelle souscription. → **Complétez ci-dessous.**

A. Données professionnelles et personnelles

1. Avez-vous des revenus professionnels (y compris des revenus en tant que conjoint aidant ou en application du quotient conjugal) ? Oui Non
2. Avez-vous des revenus non-professionnels imposables ?? Oui Non
3. Avez-vous un prêt hypothécaire (PH) en cours ? Oui Non

B. Situation financière

1. Quels sont vos revenus nets mensuels (salaire, allocations, revenus locatifs, intérêts, etc.) ?
Moins de de 1.500 € Entre 1.500 et 3.000 € Entre 3.000 et 5.000 € Plus de de 5.000 €
2. Quel montant pouvez-vous épargner chaque mois, en tenant compte de vos dépenses régulières (factures d'énergie, ménage, remboursement d'un emprunt, etc.) ?
Moins de 250 € Entre 250 et 500 € Entre 500 et 1000 € Plus de 1000 €
3. L'argent peut-il rester bloqué jusqu'à l'âge légal de la pension et pour une durée minimum de 10 ans ?
Oui Non

C. Risque et rendement

1. Quelle description convient le mieux quant à vos préférences en matière d'épargne et/ou d'investissement ?

J'attache une importance à la conservation du capital investi, même si c'est au détriment du rendement.

Afin d'accroître le rendement, je suis prêt à prendre certains risques, limités toutefois, dans mes investissements (par exemple une éventuelle perte de 5% sur base annuelle). J'aspire malgré tout à des placements sûrs pour la majeure partie de mes avoirs.

Rendement et risque limité sont pour moi deux critères importants. Je sais que pour obtenir davantage de rendement, je dois prendre un peu plus de risques (par exemple une éventuelle perte de 10% sur base annuelle).

Je recherche un rendement aussi élevé que possible et j'accepte à cette fin de fortes variations de cours qui peuvent entraîner des pertes (importantes) (par exemple une éventuelle perte de 15% sur base annuelle).

2. Si la valeur de l'assurance d'épargne-pension et/ou d'une épargne à long terme que vous envisagez devait baisser nettement plus que prévu (par exemple de moitié), pourriez-vous y faire face au moyen d'un autre revenu et/ou d'autres avoirs ?

Avec énormément de difficultés; je peux très difficilement faire face à des déconvenues.

Je dois faire face à cette déconvenue en réduisant mes dépenses.

Je pourrais faire face à cette déconvenue au moyen d'autres revenus.

Cela ne me pose aucun problème.

D. Connaissances et expérience (choisissez le point 1 ou le point 2 ci-dessous)

1. Si vous avez exprimé le souhait de souscrire un produit à capital garanti (**branche 21**) uniquement, avez-vous une bonne idée des risques, du rendement prévu et des caractéristiques fiscales des investissements relevant de cette catégorie ? Oui Non

Indiquez ci-dessous si vous investissez ou avez déjà investi dans ce type de produits de branche 21 et ce, dans les cinq dernières années :

Une fois Plusieurs fois pour un montant de +/- : € → **Passez en page(s) 8 et/ou 9.**

2. Si vous avez exprimé le souhait de souscrire un produit à capital non-garanti (**branche 23**), éventuellement en combinaison avec un autre produit fiscal de branche 21, indiquez ci-dessous si vous investissez ou avez déjà investi dans ce type de produits de branche 23 et ce, dans les cinq dernières années :

Une fois Plusieurs fois pour un montant de +/- : € → **Continuez page suivante.**

3. Questionnaire Fonds de placement (FCP, SICAV, OPCVM, etc.)

Ne complétez cette page que si vous comptez investir en Sicav / Fonds de placements via une assurance-vie au titre de l'épargne-pension et/ou de l'épargne à long terme. Pour une PLCI, passez directement en page 8.

Répondez aux questions ci-dessous en ne cochant qu'une seule case par choix. Faites bien attention au libellé des questions ! Si vous ne connaissez pas une réponse, n'indiquez rien. Ceci n'est pas un concours, mais une évaluation de vos connaissances réelles. Nous passerons vos réponses en revue afin de vous apporter l'éventuel complément nécessaire avant investissement. Le bon savoir fait le bon investisseur ! :-)

1. Qu'est-ce qu'un Fonds de placement ou une SICAV ?

Un produit de placement qui a toujours une durée fixée à l'avance et un taux d'intérêt fixe.

Une société de gestion dont j'achète des parts et dont la valeur peut fluctuer dans le temps.

2. Si vous achetez une SICAV investissant en actions belges, pouvez-vous perdre tout votre argent ?

Oui, c'est une possibilité, même si elle est faible, étant donné la diversification des avoirs du fonds.

Non, en cas de faillite, les actifs des SICAV de ce type sont garantis par le fonds de garantie belge.

3. Quelle est la relation entre le risque et le rendement ?

En suivant sérieusement mes investissements, je peux atteindre un rendement sans risque.

Tout investissement comporte des risques, sans lesquels je n'obtiendrais aucun rendement, mais je peux toutefois réduire le risque en diversifiant mes investissements, ce que fait une SICAV.

4. Lorsqu'une assurance-vie propose une garantie de capital, quelle(s) branche(s) d'assurance évoque-t-on ?

La branche 21.

Les branches 23 et 44.

5. Pouvez-vous effectuer à tout moment un retrait total ou partiel en assurance-vie ?

Oui, mais l'opération peut donner lieu à des pénalités financières et fiscales indiquées dans les CG du contrat.

Non, sauf dans les contrats avec avantages fiscaux.

6. Qu'est-ce qu'une assurance-vie branche 23 ?

Un contrat à rendement garanti, éventuellement assorti d'une participation bénéficiaire supplémentaire.

Un contrat lié à un fonds d'investissement sans rendement garanti et dont la valeur peut fluctuer.

7. Quelle est la différence entre une assurance-vie de la branche 23 et un investissement dans un fonds de placement déposé sur un compte-titre bancaire ?

Les produits de la branche 23 sont couverts par le système de garantie jusqu'à 100 000 €

Une assurance vie de la branche 23 est un produit d'assurance pour lequel un bénéficiaire peut être désigné

E. Durabilité - Investissement socialement responsable et / ou à impact

A. Notions de base

Dans la page suivante, nous vous demandons vos préférences en matière de durabilité dans le cadre de la législation européenne. Ces préférences vous sont demandées parce que ces produits peuvent présenter des caractéristiques différentes sur le plan de la durabilité, et ce, dans des mesures variables. Le concept de durabilité a une large portée, mais, sur le plan de l'épargne et de l'investissement, nous sondons vos préférences au sujet de trois caractéristiques en matière de durabilité que nous désignons par les trois catégories ci-dessous (pour plus de détail sur le contenu des catégories, veuillez vous reporter au document « *Note explicative sur les préférences en matière de durabilité* », disponible sur demande ou téléchargeable en rubrique *Librairie* de notre site :

A - Objectif environnemental selon des critères détaillés

Vous souhaitez que l'assureur/l'intermédiaire vous propose des investissements repris dans la taxonomie européenne, éventuellement sur la base d'un certain minimum. Il s'agit d'investissements dans des activités économiques que la Commission européenne considère comme «vertes».

B - Objectif environnemental et/ou objectif social définis de manière plus générale

Vous désirez que l'assureur/l'intermédiaire vous propose des investissements dits durables, éventuellement sur la base d'un certain minimum. Il s'agit d'investissements qui visent un impact spécifique et mesurable sur le plan écologique ou social, tels que définis par le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosures Regulation).

C - Principales incidences négatives

Vous voulez que l'assureur/l'intermédiaire tienne compte d'un éventuel impact négatif de l'investissement sur l'être humain, l'environnement ou la société lorsqu'il vous dispense des conseils ou vous propose des produits d'investissement et d'assurance.

ATTENTION - A LIRE IMPERATIVEMENT :

La réglementation européenne sur la durabilité est encore en plein développement. À l'heure actuelle, alors que la législation nous oblige à vous demander vos préférences en matière de durabilité, ni l'ensemble des compagnies d'assurance, ni les gestionnaires de fonds ni même la législation européenne ne permettent de répondre entièrement à vos souhaits. Par exemple, les produits de catégorie A n'existent tout simplement pas ! Et les fiches d'informations des fonds de branche 21 ou 23 ne renseignent pas toujours la catégorisation dont il est question ici. Comment dès lors vous conseiller un produit sur cette base ? De plus, tout cela ne doit pas être confondu avec les produits de la législation SFDR, catégorisant les fonds gris (6), verts clairs (8) ou verts foncés (9) en fonction de leur impact durable. Ce qui est une absurdité sans nom, compte tenu de la complication et de l'inintelligibilité que cela apporte auprès du public !

En attendant, vous voilà prévenu. Pour notre part, nous restons convaincu qu'une finance durable est possible et nous nous y consacrons depuis 1989. C'est pourquoi nous avons sélectionné des produits qui apportent une solution si pas totale au moins concrète pour répondre à vos souhaits de durabilité.

B. Vos préférences en matière de durabilité (éthique) :

1. Trouvez-vous important que votre produit d'assurance contienne un ou plusieurs aspect(s) durable(s) ?

Non, mon produit d'assurance ne doit pas nécessairement contenir des aspects durables.

→ *Passez à la page 8.*

Oui, c'est important que mon produit d'assurance contienne des aspects durables.

→ *Choisissez une des deux propositions ci-dessous :*

Je souhaite que mon produit d'assurance contienne des aspects durables, mais je n'ai pas de préférence spécifique et je fais confiance à la sélection de Ligne Bleue. → *Passez directement à la page 8.*

Pour autant que cela soit possible, je souhaite que mon produit d'assurance contienne les aspects durables de la catégorie suivante : → *Choisissez une des trois propositions ci-dessous (voir définitions page précédente):*

A

→ *Passez à la question 2 ci-dessous.*

B

→ *Passez à la question 2 ci-dessous.*

C

→ *Veillez préciser si vous souhaitez investir :*

Sans préférence pour une ou plusieurs familles d'indicateurs des principales incidences négatives.

Avec une préférence pour la ou les famille(s) suivante(s) d'indicateurs des principales incidences négatives (cochez votre ou vos choix ci-dessous) :

Les émissions La biodiversité L'eau Les droits de l'Homme

Les combustibles fossiles L'efficacité énergétique Les déchets

Les questions sociales et conditions de travail

La lutte contre la corruption et les actes de corruption

Si vous avez des préférences spécifiques qui n'ont pas été discutées et traitées dans les questions qui précèdent, celles-ci peuvent être mentionnées ici.

2. Quel pourcentage minimum d'aspects durables souhaitez-vous que votre produit d'assurance contienne ?

Au moins % pour la catégorie A et/ou au moins % pour la catégorie B.

F. Souscription EP / ELT

Je souhaite souscrire au(x) produit(x) ci-dessous. Pour la PLCI, voir page 9.

EP = Épargne-pension / ELT = Épargne à long terme	EP	ELT
1. Choisissez votre produit		
SELF LIFE DYNAMICO (Branche 21 - Capital et intérêts garantis)		
PROFILIFE (Branche 23 - Capital et intérêts NON garantis, investissement boursier)		
2. Notifiez vos modalités de versement		
Quel montant annuel souhaitez-vous verser ?		
Si vous souhaitez-vous une indexation automatique de vos primes pour suivre les plafonds fiscaux, cochez la case ci-contre :		
3. Choisissez une des quatre propositions ci-dessous		
Si vous souhaitez payer vos primes annuellement , cochez la case ci-contre :		
Si vous souhaitez payer vos primes semestriellement (1), cochez la case ci-contre :		
Si vous souhaitez payer vos primes trimestriellement (1), cochez la case ci-contre :		
Si vous souhaitez payer vos primes mensuellement (uniquement par domiciliation), cochez la case ci-contre :		
4. Si vous avez coché au moins une case en branche 23 (contrat PROFILIFE), complétez le tableau ci-dessous		
De 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), indiquez le risque maximum (2) souhaité :		
5. Indiquez ci-dessous maximum cinq Sicav (3) dans lesquelles vous souhaiteriez investir ainsi que la répartition en pourcentage (en colonne EP / ELT) :		

(1) Attention : en cas de fractionnement non domicilié, des frais seront appliqués.

(2) L'indice de risque est indiqué sur la fiche d'information de chaque Sicav.

(3) Liste des Sicav disponibles sur demande ou sur www.athora.com

G. Souscription PLCI

Je souhaite souscrire au produit ci-dessous :

SELF LIFE PROTECTION ET PENSION (Athora) - Branche 21

Modalités pratiques (branches 21 et 23) :

1. Montant annuel prévu :

Le montant fiscal maximum La somme de €

2. Souhaitez-vous une indexation automatique de vos primes pour suivre les plafonds fiscaux ? :

Oui Non

3. Préférez-vous payer vos primes ? :

Annuellement De manière fractionnée (*)

En cas de fractionnement, vous souhaitez qu'il soit ? :

Semestriel Trimestriel Mensuel

En cas de paiement mensuel, une domiciliation (gratuite) doit-elle être activée ? :

Oui Non (*)

E. Souscription, acceptation et signatures

Aucun conseil n'a été fourni par notre bureau. Vous souhaitez souscrire le ou les produits d'assurance déterminés en pages 8 à 9. Vous avez choisi ce(s) produit(s) sur la base de l'analyse effectuée ci-avant de vos exigences et besoins concernant une épargne-pension et/ou une épargne à long terme et/ou une PLCI par le biais d'une assurance-vie. Notre bureau précise que :

Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience, le(s) produit(s) que vous avez choisi est / sont approprié.

Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience, notre bureau vous avertit que le(s) produit(s) que vous avez choisi n'est / ne sont pas approprié.

Nous vous avertissons que nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si le produit que vous avez choisi est approprié ou non.

Notre bureau a parcouru avec vous et vous a fourni :

– la fiche d'information. Ce document contient des informations essentielles sur le contrat d'assurance choisi. Il reprend notamment des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques inhérents au contrat d'assurance choisi ou à certaines stratégies d'investissement proposées, ainsi que des informations sur les coûts et frais liés au contrat.

– les conditions du contrat d'assurance choisi.

les informations précontractuelles relatives à la durabilité du produit d'assurance proposé compte-tenu de la spécificité de notre bureau en la matière.

– vous avez aussi reçu l'information complémentaire suivante :

– la fiche client a été vérifiée avec vous.

Veillez noter que le travail de notre bureau en relation avec le contrat d'assurance est rémunéré sur base d'une rémunération comprise dans la prime que vous payez. Pour une information totalement transparente à ce sujet veuillez vous reporter à notre *Livre blanc*, téléchargeable sur notre site internet.

En cochant cette case, vous confirmez ce qui précède et avoir reçu au total une information suffisamment claire et complète pour effectuer vos choix en toute connaissance de cause.

Fait en deux exemplaires à _____ le
dont un exemplaire est remis au client ou a été conservé par lui.

Signature du client pour accord :

Signature de Bernard Poncé, gérant de Ligne Bleue srl :

